

# Bienvenue chez SSQ Assurance!

## Régime d'assurance collective des employés et des retraités d'Hydro-Québec

SSQ Assurance est fière d'être le nouvel assureur des employés et des retraités d'Hydro-Québec. À compter du 1<sup>er</sup> juillet, vous continuerez de bénéficier des mêmes protections d'assurance collective qui seront dorénavant regroupées chez un seul assureur.

Nous vous invitons à lire attentivement cette communication afin de prendre connaissance des dispositions à prendre dès le 1<sup>er</sup> juillet pour assurer une transition harmonieuse. Pour connaître le détail de vos protections, consultez le sommaire des protections et la brochure d'assurance disponibles dans votre Espace client.



Visitez la page de groupe Hydro-Québec au [ssq.ca/hydro-quebec](https://ssq.ca/hydro-quebec) pour consulter les documents et utiliser les outils qui sont mis à votre disposition pour vous informer et répondre à vos questions.



### Créez votre compte dans l'Espace client (dès le 1<sup>er</sup> juillet)

Pour créer votre compte, vous aurez besoin d'une **adresse courriel** et de votre nouveau **numéro de certificat** qui se trouve sur votre carte SSQ Assurance. **Si vous êtes assuré chez SSQ Assurance pour vos protections d'assurance auto, habitation ou soins dentaires et possédez déjà un compte dans l'Espace client, vous n'avez pas à vous inscrire à nouveau.** L'information relative au régime d'assurance collective d'Hydro-Québec sera automatiquement mise à jour à votre dossier au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

- Rendez-vous au [ssq.ca/hydro-quebec](https://ssq.ca/hydro-quebec).
- Cliquez sur l'icône **Se connecter** qui est situé dans le coin supérieur droit de la page et sélectionnez **En tant qu'assuré**.
- Cliquez sur **S'inscrire**.
- Sélectionnez l'option **Assurance collective** dans le champ **Produit**, saisissez votre **numéro de certificat** dans le champ **Numéro de produit**, remplissez les champs de renseignements personnels et cliquez sur **PROCHAINE ÉTAPE**.
- Pour compléter votre inscription, vous devrez **cliquer sur le lien inclus dans le courriel d'activation** que vous recevrez de SSQ Assurance dans votre boîte de réception à l'adresse courriel que vous aurez préalablement saisie



### Validez les informations inscrites à votre dossier

Une fois connecté à votre Espace client, suivez les étapes ci-dessous.

#### 1. Inscrivez-vous au dépôt direct

À partir de la page d'accueil de votre Espace client, cliquez sur l'icône **Vous inscrire au dépôt direct** qui est affiché dans le haut de la page. Inscrivez vos coordonnées bancaires et enregistrez-les. Vous pourrez ainsi bénéficier du dépôt direct de vos remboursements et de vos prestations directement dans votre compte.

#### 2. Validez votre dossier

Pour ce faire, cliquez sur **Consulter les détails de votre dossier** et ensuite sur **Voir vos protections**. Naviguez dans votre dossier en sélectionnant chacun des onglets afin de vous assurer que vos renseignements personnels, vos personnes à charge (s'il y a lieu) et vos bénéficiaires sont valides.

Pour apporter une modification à vos personnes à charge ou à vos bénéficiaires, cliquez sur **Commencer un nouvel événement** qui se trouve dans l'encadré **Mettre à jour vos protections** situé au bas de la page ou sur l'option **Modifier vos protections** du menu principal.

Pour modifier vos renseignements personnels, vous devez communiquer avec Hydro-Québec.

**Si vous êtes un employé** : modifiez l'information dans l'**Espace RH**, communiquez avec le Centre de services RH par courriel à l'adresse [CentredeservicesRH@hydro.qc.ca](mailto:CentredeservicesRH@hydro.qc.ca) ou par téléphone au **1 844 800-RHRH (7474)**.

**Si vous êtes un retraité** : communiquez avec le Centre de services RH par courriel à l'adresse [CentredeservicesRH@hydro.qc.ca](mailto:CentredeservicesRH@hydro.qc.ca) ou par téléphone au **1 877 289-5252**.



## Téléchargez l'application mobile SSQ Assurance

L'application mobile SSQ Assurance vous permet de soumettre vos réclamations facilement, d'accéder à votre carte d'assurance à l'aide de votre téléphone et de consulter votre dossier en tout temps!



## Informez vos fournisseurs du changement d'assureur

Lors de votre prochaine visite à la pharmacie ou chez le dentiste (si vous détenez la protection de soins dentaires), n'oubliez pas d'effectuer la mise à jour de votre dossier en transmettant à votre fournisseur vos numéros de police et de certificat qui se trouvent sur votre carte SSQ Assurance. Comme vous bénéficiez du système de paiement direct pour vos remboursements, vous n'aurez alors qu'à payer la portion non assurée des frais. Dans le cas de frais engagés dans un centre hospitalier au Canada, vous n'aurez qu'à présenter votre carte SSQ Assurance à l'hôpital. Veuillez noter que seuls les frais encourus à compter du 1<sup>er</sup> juillet seront admissibles à un remboursement.

---

# Comment soumettre vos réclamations

## Si vous utilisez un ordinateur

- Rendez-vous au [ssq.ca/hydro-quebec](https://ssq.ca/hydro-quebec).
- Cliquez sur **Se connecter** à l'Espace client.
- Dans la section **Connectez-vous**, entrez votre adresse courriel et votre mot de passe.
- Dans la section **Raccourcis**, sélectionnez **Faire une réclamation**.
- Choisissez le soin pour lequel vous souhaitez réclamer les frais et suivez les étapes.

## Si vous utilisez un appareil mobile

- Ouvrez l'application mobile SSQ Assurance.
- Entrez votre adresse courriel et votre mot de passe.
- Dans le menu du bas, sélectionnez **Réclamation**.
- Dans la section **Soins santé** (assurance collective), cliquez sur **Faire une réclamation**.
- Sélectionnez le contrat pour lequel vous souhaitez effectuer votre réclamation, l'assuré concerné par la demande et suivez les étapes.

## Par la poste

Imprimez un formulaire de demande de prestations personnalisé dans votre Espace client ou au [ssq.ca/formulaires](https://ssq.ca/formulaires), remplissez-le et faites-le parvenir par la poste accompagné de vos factures originales. Veuillez noter que les circonstances entourant la COVID-19 entraînent des délais additionnels dans le traitement des documents papier. Par conséquent, nous vous recommandons de privilégier l'utilisation de nos services en ligne pour soumettre vos réclamations.

## Frais engagés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2020

Toutes les demandes de prestations pour des frais engagés avant le 1<sup>er</sup> juillet doivent être transmises à l'assureur précédent dans les meilleurs délais ou au plus tard le 30 septembre 2020.

## Recommandation d'évaluation préalable pour recevoir des soins ou services

Il est préférable de communiquer avec SSQ Assurance avant de recevoir des soins ou des services ou avant d'acheter **des produits ou des articles médicaux coûteux** afin d'obtenir la confirmation que ces frais sont admissibles à un remboursement.

## Des questions?

N'hésitez pas à consulter la **foire aux questions** disponible au [ssq.ca/hydro-quebec](https://ssq.ca/hydro-quebec). Pour toute question additionnelle au sujet de votre régime d'assurance collective ou de l'Espace client, communiquez avec l'un de nos agents, **du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h**. Veuillez svp avoir votre carte en main au moment de votre appel.



**Pour communiquer avec SSQ Assurance**  
**1 877 651-8080**